



Pouvoir d'achat, le président du Département des Deux-Sèvres, va proposer de réduire de deux points le taux d'imposition du foncier bâti

mardi 11 décembre 2018, par [lpe](#)

A quelques jours de la dernière séance publique du Conseil départemental des Deux-Sèvres, qui se tiendra le 21 décembre, et dans un contexte de mouvements sociaux répétés, le président de la collectivité, Gilbert Favreau, vient d'annoncer qu'il allait proposer aux élus du Département une baisse de 2 points du taux d'imposition sur le foncier bâti pour 2019.

"Je pourrais continuer à accélérer le désendettement de la collectivité grâce à la bonne situation budgétaire de la collectivité. Le contexte social de cette fin d'année m'amène à faire un autre choix ; je préfère redonner du pouvoir d'achat aux Deux-Sévriens. Je suis un libéral et je considère que la dépense publique et les taxes et impôts sont trop élevés dans ce pays. J'ai là une occasion de redonner un peu de pouvoir d'achat à ceux qui ont contribué à pérenniser le service public départemental, en payant davantage de foncier bâti cette année. Je suis convaincu que c'est la priorité du moment, d'autant que je peux le faire sans toucher à la qualité des services publics mis en œuvre par le Département. "

Pour rappel, en 2015, la nouvelle majorité départementale, considérant que *"le Département était au bord de l'asphyxie, en raison de la baisse des contributions de l'Etat, de la hausse des dépenses sociales et de la dérive des dépenses de fonctionnement, dont celles relatives au personnel"*, avait instauré une gestion rigoureuse de la collectivité, en veillant à réduire le volume global des dépenses de fonctionnement tout en inscrivant un haut niveau d'investissement.

L'an passé, pour faire face notamment à des dépenses de solidarité en nette progression, le Département avait décidé d'augmenter le taux du foncier bâti de 2 points, permettant une recette complémentaire de 7,52 millions d'euros.

Le président Favreau de conclure : *" Je vais proposer à l'Assemblée départementale de redonner dès 2019 près de 4 millions d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire aux 161 576 propriétaires, souvent modestes du département. Cette baisse de recettes sera financée en puisant dans notre autofinancement, quitte à freiner la trajectoire de désendettement du Département qui restera malgré tout dans une tendance vertueuse. "*

Mémo :

Taux d'imposition départemental sur le foncier bâti en Deux-Sèvres en 2018 : 21.07% contre 18.98% en 2015.